

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 8 septembre 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Marc LE GUYADER, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Christophe ROBIN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Philippe BOSCHER

**Délibération n°2021-158**

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 7

**AFFAIRES GENERALES  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre

compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations accordées.

Vu les délibérations n°2020-126 du 28 juillet 2020 et n°2021-130 du 29 juin 2021, relatives aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

**Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– **Marchés publics**

- Décision commande publique n°2021\_186 – Signature du marché n°21EV061 relatif à la restauration par techniques végétales et recharges granulométriques – Attribution à la société Ocre (Mohon) pour un montant de 63 272,50 € HT
- Décision commande publique n°2021\_187 – Signature des marchés n°21EV062 à 21EV064 relatifs à des prestations de ramassage, transport et épandage des algues vertes échouées sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer – Attribution aux sociétés suivantes :
  - Lot n°1 « collecte, ramassage mécanique et réessuyage des algues vertes sur les plages » à la société Badouard Agri TP (Lamballe-Armor) pour un montant estimé de 191 250 € HT (montant estimé relatif à la période initiale du marché, marché d'une durée de 1 an reconductible 3 fois un an)
  - Lot n°2 « chargement des algues réessuyées dans les engins de transport (camions ou remorques agricoles) et épandage sur parcelles agricoles » à la société Badouard Agri TP (Lamballe-Armor) pour un montant estimé de 109 215 € HT (montant estimé relatif à la période initiale du marché, marché d'une durée de 1 an reconductible 3 fois un an)
  - Lot n°3 « transport des algues vertes vers les sites de traitements en camion poids-lourds à la société Netra (Ploufragan), mandataire du groupement Netra/Launay/Taillard/Sagory, pour un montant estimé de 81 060 € HT (montant estimé relatif à la période initiale du marché, marché d'une durée de 1 an reconductible 3 fois un an)
- Décision commande publique n°2021\_195 – Signature du marché n°21EA069 relatif aux études d'incidences des systèmes d'assainissement des eaux usées de Meslin-Trégenestre, Trégomar et Saint-Rieul – Attribution à la société NTE (Saint-Grégoire) pour un montant estimé de 27 670 € HT
- Décision commande publique n°2021\_196 – Signature du marché n°21EV074 relatif à l'aménagement de franchissement et d'abreuvements pour le bétail – Attribution à la société BEUREL Yvon TP (Le Méné) pour un montant de 91 900 € HT
- Décision commande publique n°2021\_197 – Signature des marchés n°21EV075 et 21EV078 relatifs à des travaux de restauration du bocage sur le territoire de Lamballe Terre & Mer – Attribution aux sociétés suivantes :
  - Lot 1 « Secteur 1 : plantation, protection, paillage et entretien » à la société SCIC ENR Pays de Rance (Tréméuc) pour un montant maximum de 200 000 € HT,
  - Lot 2 « Secteur 2 : plantation, protection, paillage et entretien » à la société SCIC ENR Pays de Rance (Tréméuc) pour un montant maximum de 100 000 € HT,
  - Lot 3 « Secteur 3 : plantation, protection, paillage et entretien » à la société SCIC ENR Pays de Rance (Tréméuc) pour un montant maximum de 150 000 € HT,
  - Lot 4 « Secteurs 1, 2 et 3 : Travaux d'aménagement d'hydraulique douce, attribué à la société SCIC ENR Pays de Rance (Tréméuc) pour un montant maximum de 75 000 € HT.
- Décision commande publique n°2021\_198 – Signature du marché n°21EA079 relatif au renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Trébry – Attribution à la société SATEC (Vildé-Guingalan) pour un montant estimé de 428 373,75 € HT
- Décision commande publique n°2021\_199 – Signature du marché n°21EA081 relatif à une mission d'assistance antiparasitaire des installations du service eau et assainissement – Attribution à la société FARAGO (Ploufragan) pour un montant annuel de 8 005 € HT

- Décision commande publique n°2021\_200 – Signature du marché n°21EA082 relatif au renouvellement eau potable et eaux usées sur les communes de Pléneuf-Val-André, Planguenoual et Saint-Alban – Attribution à la société Lessard T.P. (Dinan) pour un montant estimé de 318 571,50 € HT
- Décision commande publique n°2021\_218 – Signature du marché n°21BA087 relatif à l'exploitation, la maintenance avec gros entretien et le renouvellement des chaufferies de Lamballe-Armor et de Lamballe Terre & Mer
- Décision commande publique n°2021\_227 – Signature des marchés n°21AM088 et 21AM089 relatifs à la restructuration du bassin de rétention et renouvellement du poste de refoulement du Parc d'Activités de Lanjouan 1 – Attribution aux sociétés suivantes :
  - Lot 1 « terrassements, voirie et réseau eaux pluviales » à la société SATEC Environnement (Vildé-Guingalan) pour un montant de 321 780 € HT
  - Lot 2 « poste de refoulement » à la société Le Du Industrie (Châtelaudren-Plouagat) pour un montant de 272 820 € HT.
- Décision commande publique n°2021\_233 – Signature du marché n°21EA090 relatif au renouvellement de réseaux à la coopérative du Gouëssant à Lamballe-Armor et extension du réseau d'assainissement au Parc d'Activités des 4 Routes Est à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – Attribution à la société Ouest Travaux Publics (Dinan) pour un montant estimé de 318 678 € HT
- Décision commande publique n°2021\_237 – Signature du marché n°21AM091 relatif au programme de voirie rurale – Attribution de l'accord cadre à la société Eurovia Bretagne (Ploufragan) pour un montant minimum de 3 700 000 € HT et un montant maximum de 4 500 000 € HT
- Décision commande publique n°2021\_238 – Signature du marché n°21AM092 relatif à la viabilisation de 4 lots au Parc d'Activités de la Tourelle 1 – Attribution à la société SETAP (Coëtmiex) pour un montant estimé de 198 555 € HT
- Décision commande publique n°2021\_239 – Signature du marché n°21AM093 relatif à la construction d'une micro-crèche sur la commune de Plémy – Marché de maîtrise d'œuvre – Attribution à la société Atelier Rubin Associés (Lannion) pour un montant forfaitaire provisoire de 65 500 € HT, soit un taux de rémunération de 11,91%

– **Urbanisme et patrimoine**

- Décision affaires générales et juridiques n°2021\_181 – Convention d'occupation temporaire du bâtiment annexe de 172 m<sup>2</sup> du Manoir du Lou à Dolo (Jugon-les-Lacs Commune nouvelle) à la société DG Company dans les conditions suivantes :
  - Date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et date de fin au 30 novembre 2021,
  - Convention non renouvelable,
  - Redevance mensuelle de 400 € HT,
  - Rappel de loyer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021, date effective d'occupation des locaux par la société,
  - Abonnements à la charge de l'occupant.
- Décision affaires générales et juridiques n°2021\_201 – Convention d'occupation du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, concernant le parking Sud-Ouest de la gare de Lamballe-Armor, sur les parcelles cadastrées AH006272 et 273 142BR0060 aux conditions suivantes :
  - Durée de 5 ans à date d'effet du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
  - Convention non renouvelable,
  - Redevance annuelle de 3 000 € HT, indexée annuellement selon l'indice ILAT publié par l'INSEE et payable d'avance,
  - Forfait annuel de gestion de 77,44 € HT à charge de Lamballe Terre & Mer,
  - Forfait annuel de 35 € HT comprenant impôts et taxes remboursables,

- Frais de dossier forfaitaire d'établissement de la convention de 500 € HT, exigible une fois.
- Décision affaires générales et juridiques n°2021\_202 – Avenants aux baux professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André – Réduction de la provision sur charges mensuelles de 3 € à 1,5 € du m<sup>2</sup> loué, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour l'ensemble des professionnels locataires de la Maison de Santé
- Décision affaires générales et juridiques n° 2021\_229 – Convention de servitude de passage de réseaux électriques au profit d'ENEDIS – Parcelle AH441 – Lamballe-Armor
- Décision affaires générales et juridiques n°2021\_234 – Avenant n°1 au bail professionnel du Docteur Taquet à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Erquy – Suppression du bail d'attribution du plateau technique d'une surface de 15,68 m<sup>2</sup> et modification du montant de la location mensuelle de 365,75 € à 270,29 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2021

– **Finances et comptabilité**

● **Régies**

- Décision n°2021\_164 – Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie d'avances pour le fonctionnement de l'ALSH de Saint-Aaron et de ses mini camps
- Décision n°2021\_172 – Création de la régie d'avances pour le fonctionnement du dispositif « Mission argent de poche »

● **Subventions attribuées**

- Décision n°2021\_179 – Attribution d'une subvention de 40 000 € à Bretagne et Styles de Bretagne en vue de la réalisation 8 logements locatifs sociaux sur la commune d'Erquy « Résidence de Clairville »
- Décision n°2021\_180 – Attribution d'une subvention de 20 000 € à la Rance en vue de la réalisation de 4 pavillons locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor « Les Coteaux du Moulin »
- Décision n°2021\_188 – Aide accession sociale à la propriété – Hénon – 3 000 €
- Décision n°2021\_191 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_193 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Denoual – 3 000 €
- Décision n°2021\_194 – Aide à l'amélioration du parc communal – Attribution d'une subvention de 5 000 € à la commune de Plédéliac pour la remise sur le marché d'un logement après réalisation de travaux, notamment d'économie d'énergie
- Décision n°2021\_203 – Aide évaluation énergétique – Erquy – 350 €
- Décision n° 2021\_204 – Aide évaluation énergétique – Erquy – 350 €
- Décision n°2021\_205 – Aide évaluation énergétique – Erquy – 350 €
- Décision affaires générales et juridiques n°2021\_206 – Attribution de bourses de formation sportives aux associations suivantes en 2021 :
  - Team Bikers 22 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 288 €
  - Rêves d'apnée – Lamballe-Armor – 532 €
  - Penthièvre Tennis de table – Lamballe-Armor – 40 €
  - Union Sportive Quessoy – Quessoy – 816 €
  - Team Bikers 22 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 448 €
  - Landéhen Basket – Pléneuf-Val-André – 8 €
  - Rugby Club Penthièvre – Pléneuf-Val-André – 640 €
  - Lamballe Football Club – Lamballe-Armor – 1 624 €
- Décision n°2021\_206 – Attribution de bourses d'apprentissage sportives et culturelles aux associations suivantes en 2021 :
  - Tennis Club Quessoy – Quessoy – 110 €
  - Sports Découvertes – Lamballe-Armor – 1 870 €
  - Union Sportive Quessoy – Quessoy – 850 €
  - Dance M Mouve – Pléneuf-Val-André – 2 090 €
  - Les P'tits sportifs – Trémeur – 580 €

- Cercle des nageurs – Lamballe-Armor – 730 €
- Team Bikers 22 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 550 €
- US Frémur Fresnaye – Hénanbihen – 350 €
- US BST Basket – Bréhand – 260 €
- Landéhen Basket – Landéhen – 60 €
- Rugby Club Penthievre – Pléneuf-Val-André – 720 €
- Judo Trémeur – Trémeur – 1 280 €
- Hand Bal Hénansal-Erquy – Hénansal – 560 €
- Gouessant Foot Calp – Coëtmieux – 550 €
- L'Handballe Club – Lamballe-Armor – 240 €
- Lamballe Football Club – Lamballe-Armor – 1 160 €
- Etoile Sportive de Penguily – Penguily – 550 €
- AFR Danse – Lamballe-Armor – 1 690 €
- ART'L – Lamballe-Armor – 370 €
- Association Familles Rurales – Plémy – 420 €
- MJC – Lamballe-Armor – 290 €,
- Association de danse - Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 580 €
- Amicale Laïque section théâtre – Plénée-Jugon – 160 €
- Ecole de théâtre – Hénansal – 90 €
- ACET – Quessoy – 60 €
- La Clé des Champs – Andel – 60 €
- Décision n°2021\_208 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_209 – Aide accession sociale à la propriété – Sévignac – 3 000 €
- Décision n°2021\_212 – Aide accession sociale à la propriété – Trébry – 3 000 €
- Décision n°2021\_213 – Aide accession sociale à la propriété – Andel – 3 000 €
- Décision n°2021\_214 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_215 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €
- Décision n°2021\_217 – Aide évaluation énergétique – Plurien – 350 €
- Décision n°2021\_219 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_220 – PIG Précarité énergétique – Quessoy – 500 €
- Décision n°2021\_221 – PIG Précarité énergétique – La Bouillie – 500 €
- Décision n°2021\_222 – PIG Précarité énergétique – Bréhand – 500 €
- Décision n°2021\_223 – Opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – Lamballe-Armor – 976 €
- Décision n°2021\_224 – Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement du centre-ville de Lamballe-Armor – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_225 – Aide évaluation énergétique – Lamballe-Armor – 350 €
- Décision n°2021\_226 – Aide évaluation énergétique – Plestan – 350 €
- Décision n°2021\_228 – Attribution d'une aide de 3 000 € à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole pour les exploitants suivants :
  - Johann BASSET (EARL de Monconseil) – Penguily
  - François L'HOTELIER (EARL des Landes Martel) – Hénanbihen
- Décision n°2021\_228 – Attribution d'une aide économique dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €) aux entreprises suivantes :
  - SARL Olivier BENOÎT – Lamballe-Armor – 2 629 €
  - SARL Léon CHAILLOT – Pléneuf-Val-André – 7 500 €
  - Pompes funèbres Le Flora – Saint-Alban – 3 151 €
  - EURL Le Bon Accueil – Hénon – 1 915 €
  - SARL Atelier Zen-Day – Lamballe-Armor – 3 264 €
  - SARL Clairepur – Saint-Trimoël – 3 802 €
  - EI Eddy Blanchet – Erquy – 4 665 €

- SARL Sarbac – Lamballe-Armor – 3 552 €
- SASU Chez Jo – Lamballe-Armor – 2 281 €
- EURL Le Quartaut – Pléneuf-Val-André – 7 500 €
- SARL Leroux-Michaux – Lamballe-Armor – 2 185 €
- SASU OP.n – Plédéliac – 4 776 €
- EURL Papillon et Colibri – Hénanbihen – 7 500 €
- Décision n°2021\_228 – Attribution d’une aide à l’immobilier d’entreprise aux sociétés suivantes :
  - SAS EIZHY – Hénon – 25 000 €
  - SASU Marie Morin – Quessoy – 20 000 €
- Décision n°2021\_230 – Aide accession sociale à la propriété – Pommeret – 3 000 €
- Décision n° 2021\_231 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_232 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 2 000 €
- Décision n°2021\_235 – Aide évaluation énergétique – Quessoy – 350 €
- Décision n°2021\_236 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- Décision n°2021\_241 – Aide accession sociale à la propriété – La Malhoure – 3 000 €
- Décision affaires générales et juridiques – Attribution de subventions aux associations suivantes au titre du Pass’Asso :
  - Val André Triathlon – Pléneuf-Val-André – 3 000 €
  - Compagnie Chon – Hénon – 1 500 €
  - Secours populaire – Lamballe-Armor – 5 000 €
  - Armel Basket Club – Hénon – 320 €
  - FC Côte de Penthièvre – Saint-Alban – 1 750 €
  - Vélo Sport Pays de Lamballe – Landéhen – 580 €
  - Union sportive Quessoy – Quessoy – 1 810 €
  - Rugby Club Côte de Penthièvre – Pléneuf-Val-André – 3 990 €
  - Action Création – Lamballe-Armor – 1 500 €
  - Jazz à l’Amirauté – Pléneuf-Val-André – 1 500 €
  - L’Handballe Club – Lamballe-Armor – 950 €
  - Balimaya – Coëtmieux – 1 000 €
  - Penthièvre Lamballe Tennis de table – Lamballe-Armor – 100 €
  - Aidons l’Ecole Malgache – Lamballe-Armor – 1 000 €
  - Basket Club Lamballe – Lamballe-Armor – 570 €
  - Rolling Club Penthièvre – Lamballe-Armor – 250 €
  - Familles Rurales Plémy – Plémy – 700 €
  - Gouessant Foot Camp – Coëtmieux – 1 490 €
  - Tradition Karaté Ouest – Quessoy – 180 €
  - Judo Club Intercommunal – Trémeur – 2 130 €
  - Asso Départementale Restos du Cœur – Lamballe-Armor – 5 000 €
  - Jeunesse Sportive Landéhen – Landéhen – 460 €
  - Croix Rouge – Lamballe-Armor – 5 000 €
  - Lamballe Atout Cœur – Lamballe-Armor – 1 000 €
  - Les Jeunonais – Hénon – 420 €
  - Lamballe Football Club – Lamballe-Armor – 2 980 €
  - Familles Rurales section Danse – Lamballe-Armor – 4 640 €
  - Les Artistes en scène – Lamballe-Armor – 1 500 €
  - MJC – Lamballe-Armor – 1 190 €
  - Landes et Bruyères – Erquy – 3 000 €
  - Galerie d’art Entrelacs – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 1 580 €
  - Caps et Couleurs – Erquy – 450 €
  - Cercle des nageurs – Lamballe-Armor – 1 760 €
  - USBST Section basket – Brehand – 320 €

- Les Fines lames Hénonnaises – Hénon – 1 580 €
- Club des jeunes de Moncontour – Moncontour – 140 €
- Basket Club Pommeret – Pommeret – 580 €
- Club sportif Aaronais – Lamballe-Armor – 1 540 €
- Handball Hénansal-Erquy – Hénansal – 900 €
- HDB Emeraude Entente sportive – Hénansal – 710 €
- US Hunaudaye Plédéliac – Plédéliac – 2 530 €
- ACH VTT Armel – Hénon – 260 €
- Gym et Eau – Lamballe-Armor – 3 000 €
- ES Penguily Foot – Penguily – 2 330 €
- Landéhen Basket Ball – Landéhen – 240 €
- Lamballe Badminton Club – Lamballe-Armor – 460 €
- Familles Rurales section gym – Lamballe-Armor – 2 360 €
- ACET Quessoy – Quessoy – 110 €
- La Clé des Champs – Andel – 3 210 €

- **Demandes de subventions**

- Décision contractualisation n°2021\_161 – Demande de subvention de 178 669 € auprès du Département des Côtes d’Armor pour le projet de construction d’une micro-crèche sur le secteur de Moncontour (*annule et remplace la décision n°2021\_216 du 12 avril 2021 sollicitant une subvention du Département des Côtes d’Armor pour le projet de création de 4 lots sur le Parc d’Activités de la Tourelle à Lamballe*)
- Décision culture n°2021\_207 – Demande de subvention de 5 000 € auprès de la DRAC pour l’ensemble du projet « Petites cartes postales Chorégraphiques
- Décision Eau Assainissement n°2021\_210 – Demande de subvention de 505 000 € auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne pour le diagnostic des 20 systèmes de collecte des eaux usées sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

- **Déclarations d’Intérêt d’Aliéner**

- DIA 17/10/2019 concernant la vente de la parcelle 142 BE 26 (2 000 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI GASTADOUR à la SCI MELIHANN INVEST : décision du Président du 25/11/2019 de renoncer au droit de préemption
- DIA 27/11/2019 concernant la vente des parcelles 142 BK 95 et 101 (7 736 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI IMOPECTORE à la Société Coopérative Agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE : décision du Président du 26/12/2019 de renoncer au droit de préemption
- DIA 05/06/2020 concernant la vente de la parcelle 142 BD 71 (2 753 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI M A JJ à CERFRANCE : décision du Président du 17/06/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 22/06/2020 concernant la vente de la parcelle 142 ZT 0174 (13 744 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Tourelle par la SCI du POMMERET à M. HAMON Vincent : décision du Président du 10/07/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 20/07/2020 concernant la vente des parcelles BD 86 et 88 (5 276 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI des BLOSSIERES à la Société Coopérative Agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE : décision du Président du 20/08/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 20/07/2020 concernant la vente des parcelles BD 85 et 87 (875 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI G.C.F à la Société Coopérative Agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE : décision du Président du 20/08/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 31/07/2020 concernant la vente des parcelles BD 22, 78 et 80 (6 570 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI LH à la Société Coopérative Agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE : décision du Président du 20/08/2020 de renoncer au droit de préemption

- DIA 01/09/2020 concernant la vente de la parcelle AN 33 (5 210 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de Lanjouan par la SAS LAFARGEHOLCIM BETONS à M. et Mme CATROS Bruno : décision du Président du 23/09/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 23/09/2020 concernant la vente de la parcelle 142 BD 26 (6 000 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI de la JEANNAIE à la Société SOFRAL Le GOUESSANT : décision du Président du 22/10/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 14/10/2020 concernant la vente des parcelles BB 0162, 0164, 0167 et 0169 (11 177 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor par la SCI de l'ETOILE à la Société EPOPEE Gestion : décision du Président du 26/10/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 28/10/2020 concernant la vente de la parcelle 252 AN 175 (1 900 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor par la Société Civile SYCOYAP à la Société PROMADIS : décision du Président du 17/11/2020 de renoncer au droit de préemption
- DIA 13/01/2021 concernant la vente de la parcelle 142 BD 97 (43 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor par la commune de LAMBALLE-ARMOR à la SCI ALLYENSSE : décision du Président du 15/01/2021 de renoncer au droit de préemption
- DIA 14/05/2021 concernant la vente de la parcelle BE 204 (1 204 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI MAG DAN à M. VAN BEEN Rocky : décision du Président du 28/05/2021 de renoncer au droit de préemption
- DIA 28/05/2021 concernant la vente des parcelles 142 BM 1 et 71 (898 m<sup>2</sup> et 44 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor par Monsieur SAUGER et Madame COCHET au profit de Madame Jeannette COLLIN : décision du Président du 23/06/2021 de renoncer au droit de préemption
- DIA du 2/07/2021 concernant la vente de la parcelle 270 ZI 23 (14 320 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA des Noés par les conjoints LE RESTIF à la Coopérative LE GOUESSANT : décision du Président du 7/07/2021 de renoncer au droit de préemption
- DIA du 30/07/2021 concernant la vente des parcelles 142 BK 33 et 125 (1500 m<sup>2</sup> et 1415 m<sup>2</sup>) à Lamballe-Armor PA de la Ville Es Lan par la SCI CIP BEAUSOLEIL au profit de COOPERL ARC ATLANTIQUE : décision du Président du 4/08/2021 de renoncer au droit de préemption

Certifié envoyé à la Préfecture le

**21 SEP. 2021**

Affiché le **21 SEP. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

**21 SEP. 2021**

